Camping Le Viaduc***

SARL - RCS Aubenas 824 235 733 - 1595 Route du Banchet - lieu-dit « Le Banchet » 07410 Arlebosc
Tél : 04 75 06 74 49 - Email : camping.viaduc@yahoo.com – Site : www.camping-viaduc-ardeche.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE Réservation d'hébergement ou d'emplacement « tourisme »

Réservation

Les réservations se font uniquement par écrit (mail, courrier ou sur le site www.camping-viaduc-ardeche.com), dans la limite des disponibilités. A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou louée. Les mineurs doivent impérativement être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux. Le nombre de personnes occupant un locatif ou un emplacement ne peut excéder la capacité maximale autorisée.

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas au secteur de l'Hôtellerie de Plein Air.

Conditions de paiement

Un acompte de 30% du prix total des prestations commandées doit être versé lors de la réservation, le solde est à régler 30 jours avant l'arrivée, sans relance. Pour les séjours de dernière minute, le montant intégral sera demandé à la réservation. La taxe de séjour sera à régler à l'arrivée.

Sans règlement du solde dans le délai prévu, nous nous réservons le droit d'annuler votre réservation et l'acompte précédemment versé restera acquis par le camping. Sur place, nous acceptons les chèques bancaires, les Chèques Vacances, les cartes bancaires et les espèces. Nous ne facturons pas de frais de dossier à la réservation, mais 10 € de frais de dossier seront facturés en cas de modification ou d'annulation de séjour.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter un forfait de 30 € pour le nettoyage (60 € pour les hébergements avec sanitaires).

Pour les locations, un dépôt de garantie de 150 € est exigé du client avant la prise en possession de l'hébergement (après 15h) et lui est restitué le jour du départ (avant 11h) sous déduction éventuelle des frais de remise en état. Un état des lieux entrée/sortie contradictoire sera effectué. La caution ne constitue pas une limite de responsabilité.

Modification de durée de séjour

En cas de retard ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur votre réservation, aucune réduction ne sera consentie. Vous devez nous prévenir de votre retard. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement ou l'hébergement sera alors attribué à un autre client, dès le lendemain 12h et l'acompte intégral restera acquis par le camping.

Annulation de séjour

Le camping Le Viaduc vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location. Notre partenaire *Gritchen Affinity* s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un évènement empêchant votre départ, puis en ligne sur le site www.campez-couvert.com/declarer-un-sinistre ou par mail sinistres@campez-couvert.com. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.campez-couvert.com), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs. Motifs d'annulation pris en charge :

- ✓ Raisons médicales : maladie grave (**y compris COVID-19**) ou accident grave, décès, complications dues à l'état de grossesse, contre-indication et suite vaccination

- ✓ Raisons personnelles : convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, séparation, etc…
- ✓ Dommages graves à votre véhicule dans les 48h avant le 1er jour de votre séjour
- ✓ Raisons professionnelles : suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc…
- ✓ Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), vol de carte d'identité, permis de conduire ou de passeport, refus d'embarquement
- ✓ **Nouveau** : **maladie Covid-19, cas contact confirmé par un avis médical ou absence de vaccination**, si le pays de destination n'imposait pas de vaccin au moment de la souscription.

Si vous n'avez pas souscrit d'assurance annulation, l'acompte intégral restera acquis par le camping en cas d'annulation moins de 30 jours avant votre séjour. Exception :

Annulation en cas de pandémie :

- Une fermeture de l'établissement décidée par les pouvoirs publics pendant les dates du séjour réservé (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières) donnera lieu à la délivrance d'un avoir valable 6 mois.
- En cas de souscription d'une assurance annulation, les indemnités d'assurance seront déduites de l'avoir.

Règlement intérieur : Les résidents du camping sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible à la réception. A votre arrivée, un numéro d'emplacement ou d'hébergement vous sera attribué par la direction. Toute personne non inscrite au préalable ne pourra séjourner au camping sans autorisation de la direction. Le jour du départ, l'emplacement doit être rendu propre, les cailloux devront être enlevés, les tranchées rebouchées. Veuillez ne rien planter sur les arbres (clous, sardines..), au risque de les détériorer.

Animaux : Les animaux sont acceptés (hors NAC et chiens de catégories I et II), sous la responsabilité de leur maître, tenus en laisse et vaccinés, sur les emplacements camping et dans certains hébergements, avec supplément.

Photos et vidéos : Les photos et vidéos prises par le camping pourront être utilisées ultérieurement (brochures, publications, site Internet…) sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée au camping. En cas de refus, il conviendra de le signaler à la direction. Le camping décline toute responsabilité sur les photos et vidéos prises par les vacanciers durant le séjour et de l'utilisation qu'ils pourraient en faire.

Responsabilité : En cas de non-paiement du droit de visite (tarif visiteur, jusqu'à 20h maximum), la somme devra être acquittée par le client accueillant les visiteurs.

Calme nocturne : Chaque locataire est responsable du calme nocturne et des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudices des demandes en réparation que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du campeur. Il appartient au campeur de s'assurer. L'assurance responsabilité civile est obligatoire. Le tribunal est seul compétent en cas de litige. Le campeur peut avoir gratuitement recours à un médiateur de la consommation : CM2C.NET (contrat en cours de signature) https://www.cm2c.net.

RGPD : le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, aux données le concernant. Les données sont conservées 5 ans après la fin des relations contractuelles, 10 ans à des fins comptables.

BLOCTEL : le consommateur est informé de son droit à s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (Bloctel).